

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Délibération N° 027-2026

**FIXATION NOMBRE
ADJOINTS**

L'an deux mil vingt-six le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame Laure CAPY, maire.

Date de convocation du Conseil : le 20 mars 2026

Présents :

Mme Laure CAPY ; Mme Carinne SEGRETAIN ; Mme Fanny BONILLO, Marie RAYNAUD, Mme Christine BOUILHAC, Mme Morgane BAYLE, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Marion BOUYASSE, M Fabien MATHIEU, M Philippe DUPUY, M Pierre FOURCHES, M Charles ORLIANGES, M Pierre TRESMONTAN, M Jean Yves BUCHERAUD, M Julien DE SOUSA, M. Jean-Michel LEYRIS, M Jean Jacques ABBELLA

Absents excusés :

Mme Lydie MACQUER, donne procuration à Pamela ALBA

Secrétaire de Séance : M. Jean-Yves BUCHERAUD

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de SEILHAC un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 17 voix des membres présents ou représentés :

- D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

"Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis en préfecture et affiché le 10 avril 2026"

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Laure CAPY**